

COMMUNIQUE DE PRESSE

TITRE-RESTAURANT : L'ASSEMBLÉE NATIONALE CHOISIT LES CADDIES PLUTÔT QUE LES RESTAURANTS

Lundi 12 octobre 2026

En rejetant tous les amendements instaurant un double plafond, une majorité de députés a fait un choix clair : favoriser la grande distribution et sacrifier un peu plus encore les restaurateurs.

Pour **Thierry Marx, président confédéral de l'Umih** « *On ne peut pas prétendre soutenir la restauration française et, dans le même temps, organiser méthodiquement le transfert de la dépense des restaurants vers les grandes surfaces. Ce vote est un signal désastreux envoyé à toute une profession.* »

La majorité des députés présents dans l'hémicycle a rejeté l'ensemble des amendements proposant de différencier le plafond d'utilisation des titres-restaurant selon qu'ils sont dépensés dans un restaurant ou dans une grande ou moyenne surface. Ce choix est profondément partial.

Ce vote offre un nouvel avantage à la grande distribution, tandis que des milliers de restaurants subissent une baisse de fréquentation et des charges élevées. À force de banaliser son utilisation pour remplir les caddies, le titre-restaurant n'aura bientôt plus de titre-restaurant que le nom. L'Assemblée nationale a acté sa transformation en « titre-caddie ».

Cette décision est choquante, car elle est défendue avec l'argument du pouvoir d'achat. La véritable mesure de pouvoir d'achat aurait été d'ouvrir le bénéfice du titre-restaurant à davantage de salariés. Aujourd'hui, seuls 15 % des salariés en bénéficient.

Plus choquante encore : l'alliance de la carpe et du lapin, la gauche et le RN, qui a permis ce vote et le déplacement de la dépense existante vers les grandes surfaces. Les restaurateurs s'en souviendront.

L'Umih rappelle que le titre-restaurant a été créé pour permettre à un salarié de se restaurer pendant sa journée de travail. Il n'a jamais eu vocation à devenir une carte de paiement pour les courses alimentaires.

L'Umih en appelle aux débats éclairés des sénateurs et demande au ministre Serge Papin de sortir de sa posture de fausse neutralité en soutenant explicitement, comme il s'y était engagé :

- un plafond plus élevé pour l'utilisation dans les restaurants
- un plafond distinct pour les achats alimentaires en grande distribution
- un élargissement massif du nombre de salariés bénéficiaires

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr



À propos de l'Umih

Première organisation professionnelle représentant plus de 35 000 cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. L'Umih rassemble 68 % des entreprises syndiquées du secteur et 51% des salariés. Présidée par Thierry Marx depuis 2022.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr